

## PROGRAMME PEDAGOGIQUE

### Formation continue taxi : recyclage obligatoire

- **Dates** : 17 et 18 juin 2026
  - **Formateurs** : Mickaël LE BRETON & Alban KLEIN
  - **Nombre d'heures** : 14h sur deux jours 8h30-12h / 13h30-17h
  - **Lieu de formation** : UMIH 35, Delta 3, 40 rue du Bignon 35510 CESSON-SEVIGNÉ
  - **Modalités de formation** : Présentiel
  - **Public concerné** : Artisans taxi professionnels du T3P (taxis, ambulances...), salariés taxis, demandeurs d'emploi en reconversion.
  - **Prérequis** : Détention de la carte professionnelle Taxi
  - **Jauge** : 10 stagiaires par session maximum
  - **Taux de réussite** : 100 % en 2025
- Coût** : 390 € par stagiaire

### Méthodes pédagogiques & encadrement :

- La formation est réalisée sur deux journées de 7 heures, qui se dérouleront en présentiel, dans les locaux de l'UMIH 35 – Delta 3 40 rue du Bignon - 35510 CESSON SEVIGNE
- Le matériel utilisé sera un vidéo projecteur, support de cours, lunettes pédagogiques de simulation des effets de l'alcoolémie et la fatigue sur le champ visuel.
- Un mémento des Gestes de Premiers Secours et une attestation de remise à niveau aux gestes de premiers secours seront délivrés au stagiaire.
- Mise à disposition d'un padlet numérique, consultable entre deux courses depuis un ordinateur, un téléphone ou une tablette.

### Objectifs de formation :

- Maîtriser les bases du Droit du T3P
- Maîtriser la réglementation spécifique liée au métier de taxi et le conventionnement CPAM
- Réactualiser les connaissances relatives à aux risques professionnels dont la gestion des conflits, et aux gestes et postures spécifiquement adaptées pour l'activité de Taxi.
- Intervenir et apporter les premiers secours en cas d'urgence.
- Maîtriser les nouveautés en termes de sécurité routière et savoir remplir un constat amiable d'accident.

### Compétences développées :

- Appliquer les dernières lois du T3P, calculer et facturer les trajets au juste prix, et gérer les transports conventionnés CPAM.
- Mettre à jour ses connaissances du Code de la route, identifier les facteurs de risques (fatigue, alcool, téléphone) et remplir correctement un constat amiable.
- Réactualiser les gestes de premiers secours et savoir appliquer efficacement le protocole d'urgence (Protéger, Alerter, Secourir) en cas d'accident.
- Maîtriser le transfert sécurisé des personnes à mobilité réduite (PMR) et optimiser le chargement des bagages.
- Connaître les risques liés au métier de taxi (DUERP) et adopter les bons gestes et postures pour éviter les tensions physiques de la conduite.

### Evaluation :

- Test d'entrée en formation, puis deux tests à l'issue de la formation.

## Programme détaillé :

### **Première journée, matin (M. LE BRETON Mickaël) :**

#### **8h30 – 10h15 : MODULE 1 : Droit du T3P (Transport Public Particulier de Personnes)**

- Définir les évolutions législatives et réglementaires des activités Taxi/VTC
- Définir la méthode de calcul de tarification
- Maîtriser les diverses tarifications applicables au taxi
- Définir la concurrence existante
- Définir les éléments obligatoires sur une facture et un reçu

#### **10h30 – 12h00 : MODULE 2 : Règlementation spécifique liée au métier de taxi**

### **Première journée, après-midi (M. KLEIN Alban) :**

#### **13h30 – 15h15 : MODULE 3 : Intervention CPAM**

- Conventionnement taxi 2024

#### **15h30 – 17h00 : MODULE 4 : Risques professionnels de la profession de taxi**

- Connaître les obligations liées au document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Définir l'importance de l'ergonomie.
- Maîtriser l'installation des bagages.
- Maîtriser les techniques de transfert des personnes à mobilité réduite sur le siège passager avant.
- Maîtriser les gestes d'entretien et de compensation pour se détendre

### **Deuxième journée, matin (UDPS 35) :**

#### **8h30 – 12h00 : MODULE 5 : Prévention et secours civique**

- Confirmer et réactualiser des techniques de 1ers secours : formation de base PSC1
- Définir la conduite à tenir en cas d'accident
- Secourir une personne suivant le type d'accident

### **Deuxième journée, après-midi (M. KLEIN Alban) :**

#### **13h30 – 17h00 : MODULE 6 : Sécurité routière**

- Définir les principales contraventions et leurs sanctions, les principaux délits routiers
- Identifier et prévenir les dangers routiers (alcool, portable, ceinture de sécurité...)
- Réviser les panneaux routiers pour refaire une mise à jour du code de la route
- Maîtriser les règles de sécurité à connaître lors d'un accident : Protéger Alerter Secourir
- Remplir correctement un constat amiable : A quoi sert-il / Les conseils / Savoir le remplir
- Test de 40 questions (identique au passage du code) pour évaluer le niveau des participants